

BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 20 au 26 juin 2022

Au cours de la semaine du 20 juin 2022 :

Si en termes de nuisances ressenties liées aux moustiques issus des zones humides, la situation est toujours globalement bonne, à l'exception de certains secteurs intensément irrigués en dehors des zones agglomérées, la météo des derniers jours a généré des submersions en zones humides ayant provoqué des éclosions d'œufs.

Sur le littoral, les vents de mer ont soufflé à peu près partout, mais les principales précipitations enregistrées dans la nuit de jeudi à vendredi se sont concentrées sur l'Aude et le Gard puis au sud de l'Hérault, samedi.

Ainsi, en quelques jours, notamment samedi et dimanche, près de 1 400 hectares ont été traités, dont 85 % par voie aérienne. Le vent a contrarié la planification de certaines interventions. En cumul, 14 500 hectares de zones humides ont été traités depuis le début de l'année (contre 11 600 ha en 2021 à pareille date et 16 000 ha en moyenne depuis 2017).

Les premiers contrôles d'efficacité ont commencé 24 heures après les premiers traitements et se poursuivent ces jours-ci. Une grande réactivité est nécessaire pour mettre en œuvre toute ces actions, car en cette période, la durée du développement larvaire est de 4 à 5 jours.

À compter du 27 juin 2022 :

Poursuite des traitements de première intention voire de reprise et poursuite des contrôles après traitements en zones humides. Face aux densités larvaires importantes, il est probable que des émergences résiduelles se produisent. Les interventions étant en cours, il est encore trop tôt pour estimer si des risques de nuisance en zones agglomérées sont possibles et si oui où, mais il est certain que les traitements antilarvaires mis en œuvre auront grandement diminué les densités initiales.

Les traitements se poursuivent, notamment dans le Gard, dans les Bouches-du-Rhône et dans l'Hérault.

Les averses de la dernière période sont aussi bénéfiques aux moustiques-tigres et il faut supprimer et vider immédiatement tous les récipients qui contiennent de l'eau, afin d'éviter que ses populations croissent d'ici quelques jours (www.moustiquetigre.org).

Situation par département :

- **Bouches-du-Rhône** : Plusieurs éclosions successives ont été constatées en zones humides, dues à des coups de mer, ce qui a conduit à :

- traiter par moyens aériens sur une superficie cumulée de 520 hectares à l'embouchure du Grand-Rhône. Les traitements ont été efficaces à 80 %. Néanmoins, on note quelques échecs sur les parcelles à fort couvert végétal. Ainsi, des traitements de reprise sont prévus dès lundi 27 juin.

- planifier pour ce mardi 28 juin un traitement autour de l'étang de Berre.

Il y a un risque de nuisance résiduelle liée aux *Aedes caspius*, à la suite de coups de mer successifs dans le secteur de La Poudrerie, dans le quartier du port, à Saint Chamas, et à Miramas-le-Vieux.

À l'embouchure du Grand-Rhône, la nuisance reste faible. Un risque de nuisance existe dans les zones humides, en début de semaine. En fonction des conditions météo, des migrations de moustiques adultes vers les zones urbaines sont possibles.

- **Gard** : Un orage important, dans la nuit de jeudi 23 à vendredi 24 juin, a mis en eau le sud-Gard et provoqué d'importantes éclosions au Grau-du-Roi, à Aigues-Mortes, à Saint-Laurent-d'Aigouze... Les températures très élevées accélèrent le développement larvaire, ainsi qu'un cycle de vent de nord-est assez soutenu. Le risque de nuisance, qui est à affiner, pourrait être néanmoins élevé, notamment sur le littoral. Par ailleurs, le rythme des mises en eau artificielles n'a pas baissé sur les communes plus au nord et la nuisance résiduelle, déjà significative à Saint-Gilles, persiste cette semaine. Le moustique-tigre profite aussi de ces pluies et prolifère également.

- **Hérault** : Il est tombé, durant le dernier week-end, jusqu'à 60 mm localement, sur le secteur de l'agence EID de Sauvian. Les prospections sont en cours sur l'ensemble de la zone impactée. Dans les prochains jours, le risque de nuisance devrait rester faible, excepté, peut-être, à proximité des zones fortement irriguées, où le risque de nuisances résiduelles localisées est toujours présent. Un risque de nuisance est possible, en fin de semaine, autour de l'étang de l'or, hors zones agglomérées.

- **Aude** : Globalement, on note peu de ressenti de nuisance liée aux moustiques des marais. On a enregistré un cumul de précipitations de 70 mm, du Narbonnais au Perpignanais. Les vents de mer puis les orages, dans la nuit du 23 au 24 juin, ont généré des éclosions d'œufs suivies de l'apparition de larves d'*Aedes caspius* en zones humides, qui ont été traitées au fur et à mesure, jusqu'à dimanche 26 juin (267 hectares par voie aérienne et 90 hectares par voie terrestre). Les contrôles d'efficacité des traitements sont effectués, ainsi que la finalisation au sol des traitements de première intention.

- **Pyrénées-Orientales** : Un traitement par avion couvrant 325 hectares et des traitements terrestres ont été effectués. Dans l'ensemble, les résultats sont satisfaisants, mais avec une mise en eau progressive, on note tout de même une nuisance résiduelle. En zones urbanisées, la principale cause de nuisance est le moustique-tigre.

